

Trois-Pistoles, le 30 septembre 2015

SAINT-CLÉMENT

SAINT-JEAN-DE-DIEU

SAINTE-RITA

SAINT-GUY

SAINT-MÉDARD

SAINTE-FRANÇOISE

SAINT-ÉLOI

TROIS-PISTOLES

NOTRE-DAME-DES-NEIGES

SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

SAINT-SIMON

TNO Boisbouscache

M. Louis-Gilles Francoeur
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Dépôt du document « Jugement du 14 janvier 1985 » dans le cadre du
projet de parc éolien Nicolas-Riou

Monsieur,

Par la présente, la MRC des Basques souhaite déposer à la Commission
d'examen un document pertinent pour l'analyse du projet éolien Nicolas Riou.

Ce document est un jugement de la cour supérieure donné par le juge Claude
Jourdain. L'objet du jugement est de localiser les lots des municipalités sur
lesquels s'exercent les droits de chasse et de pêche du Club Appalaches.

Nous sommes disponibles pour toute explication à propos de ce document.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'accepter, Monsieur
le Ministre, nos salutations les meilleures.



Claude Dahl,
Directeur général - MRC des Basques